



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
SIPOM DE REVEL
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
 Reçu en préfecture le 17/11/2022
 Affiché le 
 ID : 031-253100572-20221117-2022_31-DE

L'an deux mille vingt deux, le 15 novembre à 20h 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Présente		ANDRIEU	Rémi	Absent (e)
AUTHA	Sandrine	Présente				Absent (e)
BEGARDS	Michel	Présent		ARKI	Karine	Absent (e)
BENNES	Richard	Présent		AUBESQUIER	Nadine	Absent (e)
BERSEILLE	Pascal	Absent		BAHURET	Gisèle	Absent (e)
BONNET	Denis	Présent		BARBASTE	Pierre	Absent (e)
BOURGAREL	Roger	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent (e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BERRO	Jean Christoph	Absent (e)
BOUSQUET	Daniel	Présent		BONNEFOY	Magali	Absent (e)
CASTAGNE	Didier	Présent		BOUSQUET	Christophe	Absent (e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		BOYER	Michel	Absent (e)
CESCATO	Francis	Présent		BRUNET	Magalie	Absent (e)
CHIABRANDO	Marc	Absent		CALMEIN	François	Absent (e)
CLERGEAU	Serge	Absent		CALMET	Nelly	Absent (e)
COLLOT	Adrien	Présent		CAMINADE	Christian	Absent (e)
COMBES	Caroline	Absente		CARLIER	Thierry	Absent (e)
CREPY	Fabrice	Proc à RIBAUT		CAROCA	Jean	Absent (e)
DAMIEN	Mélanie	Présente		CARRIEROU	Elian	Absent (e)
DAYMIER	Marie-	Absente		CLOAREC	Françoise	Absent (e)
DEGRET	Jean-Jacques	Absent		CODECCO	Serge	Absent (e)
DÉRAMOND	Sébastien	Absent		CORDIEZ	Serge	Absent (e)
DOUZE	Maarten	Présent		COSTIS	Mélaïne	Absent (e)
EMBRY	Marie	Présente		COTTEREAU	Matthias	Absent (e)
FABRE	Christian	Présent		COUTUREAU	Isabelle	Absent (e)
FABRE	Danièle	Présente		CREBASSA	Pascale	Absent (e)
FERRAN	Franck	Absent		DE VILLÉLE	Philippe	Absent (e)
FONTES	Gérard	Présent		DISS	Laurent	Absent (e)
FOURNIER	Damien	Présent		DURAND	Marc	Absent (e)
GAYCHET	Séverine	Absent		FABRE	Elodie	Absent (e)
GELIS	Guillaume	Absent		FAGET(DA SILVA)	Odetta	Absent (e)
GIRAULT	Katherine	Présente		FIGNES	Jean-Claude	Absent (e)
GIRONIS	Julien	Présent		GROTTO	Emmanuel	Absent (e)
GLAUDE	Ludovic	Absent		HERAILH	Pierre	Absent (e)
GUY	Philippe	Présent		IMART	Jean Luc	Absent (e)
HAYANI	Véronique	Absente		JONQUIERES	Vincent,	Absent (e)
HERMET	Marion	Présente		JOURLIAC	Jean	Absent (e)
ISMAN	Rémy	Présent		LAPASSAT	Jean Luc	Absent (e)
LACROUX	Evelyne	Présente		LEBRETON	Delphine	Absent (e)
LARROQUE	Laurence	Absente		LEROUX	Sophie	Absent (e)
LAURENS	Lucienne	Présente		LUCÉNA	François	Absent (e)
LAURENT	Anne	Présente		LUMEAU	Grégoire	Absent (e)
LUX	Pierre	Absent		MAISON	Pierre	Absent (e)
MARIOJOULS	Roselyne	Présente		MARTY	Francis	Absent (e)
MARTORELL	Didier	Absent		MAUREL	Danièle	Absent (e)
				MERLIO	Gwenaël	Absent (e)
PAPIN	Florence	Présent		METCHE	Marie-José	Absent (e)
PASTRE	Marie	Présente		MILHAVET	Marie Line	Absent (e)
PORTA	Raymond	Présent		MISSEY	Jean-Paul	Absent (e)
PORTES	Pierre	Proc à ROUANET E		MONTAGNE	Patrick	Absent (e)
POUYANNE	Christophe	Absent		MOULIN	Dominique	Absent (e)
PUJOL	Francis	Absent		NGAI	Jeffrey	Absent (e)
RAVET	Marc	Absent		OULES	Nicole	Absent (e)
REUSSER	Isabelle	Absente		PADIÉ	Yannick	Absent (e)
REY	Mickaël	Présent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent (e)
RIBAUT	Jean-Paul	Présent		POUX	Emmanuel	Absent (e)
ROUANET	Evelyne	Présente		PRADELLES	Vincent	Absent (e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente		RAYE	Michèle	Absent (e)
ROUGIER	Thierry	Présent		REGIS	Lionel	Absent (e)
ROUQUET	Serge	Présent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent (e)
SASTRE	Roland	Présent		ROUQUET	Jérémy	Absent (e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		SARRALDE	Julien	Absent (e)
SERRE	Benoît	Présent		SAURAT	Thierry -	Absent (e)
SOUAL	Jean-Pierre	Présent		SAURET	Jérôme	Absent (e)
TRETON	Brigitte	Absente		SERRES	Jean Louis	Absent (e)
TROUDART	Corinne	Présente		SICARD	Didier	Absent (e)
VANDEN BERGUE	Isabelle	Absente		TEQUI	Maryse	Absent (e)
VERNIER	Jean Claude	Absent		TERRAT	Emmanuelle	Absent (e)
VERSCHUEREN	Paul	Absent		VAN DAELE	Charles	Absent (e)
VIALADE	Reine	Absent		VIGNA	Lionel	Absent (e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIRVES	Pierre	Absent (e)
WEISSE	Damien	Présent		VIVIES	Sylvie	Absent (e)

Nombre de délégués titulaires présents : 41
 Nombre de délégués suppléants présents : 0
 Nombre de procurations : 2
 Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le



ID : 031-253100572-20221117-2022_31-DE

Objet : Convention de mise à disposition de véhicule avec la commune de REVEL

La Présidente fait part aux membres du Conseil Syndical, de l'absence de matériel adapté pour faire face au développement de la collecte des biodéchets réalisée auprès des professionnels sur l'ensemble du territoire du SIPOM.

Elle annonce que la commune de REVEL dispose d'un véhicule qui serait adapté et faciliterait les conditions d'exercice de cette collecte et précise en outre, qu'il est prudent d'attendre la définition précise des orientations du syndicat Trifyl en matière de biodéchets, pour réaliser un investissement en matériel.

Elle propose donc aux membres du Conseil Syndical de convenir d'une convention de mise à disposition de véhicule auprès de la commune de REVEL.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide :

- De valider la proposition de convention ci annexée,
- D'autoriser la Présidente à signer cette convention avec la Commune de REVEL.

Fait à Revel, le 15 novembre 2022,

La Présidente,

Acte rendu exécutoire
Après son envoi en Préfecture le :
Le 18 novembre 2022



Evelyne ROUREAU



Convention de mise à disposition de véhicules de collecte.

Entre :

La Mairie de REVEL représentée par le Maire, Monsieur Laurent HOURQUET

Et :

Le SIPOM de Revel, représenté par la Présidente Madame Evelyne ROUANET

Il a été convenu ce qui suit :

1°- Afin de pouvoir assurer la collecte des biodéchets du mercredi et du vendredi le SIPOM sollicite la commune de REVEL pour une mise à disposition d'une benne à ordures ménagères.

2°- Le prix de cette mise à disposition est fixé par délibération

La Mairie de REVEL facturera cette mise à disposition au trimestre selon le relevé d'utilisation faite par le SIPOM

3°- Il est rappelé que les véhicules de la commune de REVEL sont avant tout destinés à la bonne exécution des missions des services techniques de la commune et que les utilisateurs extérieurs ne pourraient en bénéficier que dans la mesure de leur disponibilité et en fonction des besoins du service. Le SIPOM de REVEL prendra à sa charge l'assurance du véhicule sur les périodes d'utilisation du véhicule.

Les consommations de carburant relatives aux tournées concernées ainsi que les éventuels dégâts sur le véhicule seront prises en charge par le SIPOM.

4°- La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2022. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction. Elle pourra être rompue à la demande de l'une ou l'autre des collectivités, sans préjudice, en respectant un délai de préavis de 15 jours.

Mairie de REVEL

SIPOM de REVEL

Le Maire

La Présidente

Laurent HOURQUET

Evelyne. ROUANET